

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article1139>

Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions d'épreuves du CAP et du BEP

- Actualités -



Date de mise en ligne : dimanche 18 septembre 2016

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Les textes suivants modifient les définitions d'épreuves du CAP et du BEP.

- ▶ **Arrêté du 11 juillet 2016** (JORF n°0176 du 30 juillet 2016 - **texte n°21**) modifiant les définitions d'épreuves de certaines spécialités du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles :

Consulter le texte	Arrêté du 11 juillet 2016 - texte n°21
--------------------	--

- ▶ **Arrêté du 11 juillet 2016** (JORF n°0176 du 30 juillet 2016 - **texte n°19**) modifiant les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle :

Consulter le texte	Arrêté du 11 juillet 2016 - texte n°19
--------------------	--

— > Consulter notamment les **annexes II et V** spécifiques à la "Prévention Santé Environnement"

La lettre de rentrée (à venir) apportera **plus de précision** concernant les **orientations en PSE**.